

JUILLET-AOÛT 2024

Année 16, No. 6

NOMININGUE / L'Autre LAURENTIDES

NOMININGUE – « Le pays où l'on revient »

BULLETIN MUNICIPAL



Dans ce numéro :

Mot de la mairesse	1
Échos du conseil et réponses à vos questions	2
Une retraite bien méritée!	2
Loisirs, culture et vie communautaire	3
Urbanisme et environnement	4

MOT DE LA MAIRESSE

COMMUNAUTÉ

Lors de la séance du conseil de juin, des citoyens ont questionné, à juste titre, les services rendus par la Municipalité de même que par la Municipalité régionale de comté (MRC). Ces questions m'ont amenée à plusieurs réflexions que j'aimerais partager avec vous.

Une Municipalité, tout comme une MRC, est un regroupement qui veille au bon fonctionnement d'une communauté, qu'elle soit locale ou régionale.

Le fait de vivre dans une communauté exige nécessairement un partage. La Municipalité doit organiser des services qui seront partagés par tous les citoyens.

Puisque nous ne vivons pas tous dans le périmètre urbain, nous avons parfois le sentiment que nous n'avons pas beaucoup de services de la part de notre Municipalité. Il s'avère que les services qui sont mis en place sont à la disposition de tous.

- La Municipalité doit offrir des services d'urbanisme – c'est une obligation prescrite par la loi.
- Elle offre inévitablement des services de travaux publics. À Nominique, ce service est mis à contribution sans arrêt, puisque nos 175 km de routes à entretenir été comme hiver représentent un souci constant pour l'appareil municipal.
- Elle offre des services de sécurité civile - les pompiers et les premiers répondants sont disponibles pour tous et partout sur le territoire.
- Elle doit veiller à l'hygiène du milieu, c'est-à-dire gérer l'eau et les ordures. À cet égard, le service d'aqueduc est exclusif aux résidents du village, mais tous les citoyens qui ont besoin de se ravitailler en eau potable peuvent le faire à la gare.

Elle offre des services de loisirs et de culture. La bibliothèque et les installations sportives constituent une dépense appréciable, mais ils sont essentiels à la qualité de vie des citoyens. Les activités organisées par la Municipalité sont accessibles à tous.

Considérant ses obligations légales, une Municipalité doit mettre en place un service de greffé de même qu'un service des finances.

La MRC pour sa part doit offrir les services suivants :

- Un service d'aménagement du territoire - une obligation légale dévolue aux MRC par le gouvernement. Ce service constitue le fondement même d'une Municipalité régionale de comté. C'est donc un service que nous partageons avec 16 autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle. Le service d'aménagement du territoire a le mandat de fixer les balises en termes d'aménagement et de conservation du patrimoine naturel de notre territoire.
- Un service d'évaluation foncière pour l'ensemble des municipalités qui la composent.

On lui a également délégué une compétence pour le développement économique régional. Elle doit mettre en place des mécanismes qui assureront le développement économique dans plusieurs domaines. Le Centre local de développement (CLD) en est la réalisation concrète.

Dans un souci d'efficience, il est souvent préférable de se regrouper pour les services ayant une portée régionale. Il revient donc à la MRC de s'assurer que les besoins des municipalités à cet égard sont bien identifiés et pris en compte. C'est le cas pour les territoires non organisés ou pour le service de la foresterie.

Le maire ou la mairesse de chacune des municipalités siège au conseil des maires de la MRC et c'est là que nous discutons des enjeux communs. Il arrive souvent que nous entendions qu'il y a peu de services, parce qu'on ne voit pas le portrait d'ensemble. Si certains sont bien visibles (ramassage des ordures, entretien des routes par exemple), d'autres le sont moins, car leur utilisation est ponctuelle (pompiers, premiers répondants) ou varie en fonction de l'intérêt du citoyen (bibliothèque, activités culturelles et sportives, etc.). Ils sont néanmoins bien présents et répondent à des besoins bien réels pour beaucoup de nos concitoyens!

Je vous souhaite un excellent été!

Fraunie Litaumen



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
Lundis 8 juillet et 12 août 2024
à 19 h 30
Salle J.-Adolphe-Ardouin
2114, chemin du Tour-du-Lac

TAXES MUNICIPALES 2024
Prochaines échéances
13 juillet et 27 août 2024
Effectuez votre paiement au plus tard le jour ouvrable précédent afin d'éviter de payer des intérêts

MUNICIPALITÉ alliée

CONTRE
la **Violence**
conjugale

Services gratuits et confidentiels pour les aînés vivant des situations de vulnérabilité, d'abus ou de maltraitance, ayant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie.

ÉCOUTE - SOUTIEN - ACCOMPAGNEMENT

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org www.prevoyanceaines.org

ÉCHOS DU CONSEIL ET RÉPONSES À VOS QUESTIONS! JUIN 2024

ABAT-POUSSIÈRE

Il a été demandé combien de litres d'abat-poussière étaient épanchés sur les chemins. Le conseil a approuvé, lors du budget, une dépense de 72 000 dollars pour de l'abat-poussière, ce qui correspond à 1 épanchage. Il en coûte 1 360 dollars du kilomètre pour faire un épanchage qui correspond aux normes. Notre politique relative à l'épanchage d'abat-poussière prévoit des routes totalisant 39,1 km, auxquelles se sont ajoutés des chemins pour lesquels on a enlevé l'asphalte existant. Nous sommes tous d'accord que cet épanchage est nécessaire et probablement insuffisant. Nous avons cependant dû le considérer parmi les autres priorités et voter, pour cette année, un seul épanchage. Il sera possible de réanalyser la situation pour le prochain budget.

NOUVELLE ACQUISITION

Le service des Travaux publics est maintenant doté d'une chargeuse sur roues et d'un balai ramasseur qui lui permettront d'effectuer entièrement à l'interne nombre de travaux de voirie, notamment le ménage printanier.

EMBAUCHES À LA MUNICIPALITÉ

Nous sommes heureux d'annoncer l'embauche de monsieur Philippe Boucher à titre de chargé de projets, ainsi que de monsieur Yan Thérien à titre de premier répondant.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

- Excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 835 086 \$. Le surplus accumulé non affecté atteint donc 1,594 M\$.
- Une saine gestion financière exige prudence et optimisation des ressources. L'excédent de fonctionnement de la Municipalité lui permet donc de se donner les marges de manœuvre nécessaires à la résolution des situations fortuites en maintenant son niveau de services aux citoyens tout en limitant l'incidence sur leur fardeau fiscal.
- La dette nette de la Municipalité de Nominique et de ses organismes contrôlés s'élève à 4,6 M\$, une augmentation de 557,7 k\$ comparativement à 2022.
- La valeur des actifs municipaux est 6,44 fois plus élevée que la dette. Concrètement, c'est l'équivalent d'une hypothèque de 38,8 k\$ pour une propriété qui en vaudrait 250 k\$.

Vous pouvez consulter le rapport financier complet sur le site Web de la Municipalité, à l'onglet **Vie municipale/Finances** (année 2023).

PISCINE À LABELLE

Des citoyens ont demandé au conseil de payer une partie de leur abonnement à la piscine de Labelle. Le conseil prend cette demande en délibéré et se prononcera ultérieurement.



CARTE ROUTIÈRE ET TOURISTIQUE 2024

Maintenant disponible à l'hôtel de ville, aux bureaux d'information touristique de Nominique et Rivière-Rouge et dans plusieurs commerces de Nominique!

La Municipalité remercie les entreprises de leur participation à la création de cette carte!



UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE!

À la fin du mois de juin, la Municipalité a perdu un de ses piliers. En effet, madame Hélène Beauchamp, chargée de projets, prend une retraite bien méritée.

Sa sagesse, ses connaissances, son engagement et son savoir-être nous manqueront terriblement.

Madame Beauchamp a œuvré dans le domaine municipal pendant presque toute sa carrière, d'où sa connaissance exceptionnelle de ce milieu. Nous lui souhaitons une magnifique retraite! Merci Hélène pour toutes ces années à Nominique!

LOISIRS, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE



FESTIVAL STRADIVARIA

14 JUILLET À 14 H 30, ÉGLISE DE NOMININGUE

Vivez l'histoire à travers la musique!

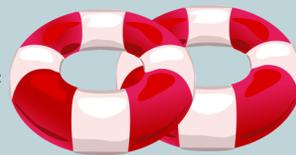
Venez écouter des chefs-d'oeuvre de Bach, Paganini et Ysaye joués par les virtuoses Alice Lee et Daniel Hass sur des instruments historiques et prestigieux, dont un violon Stradivarius de 1689 et un violoncelle de 1730. Entrée libre et gratuite

Aussi, places VIP réservées au coût de 30 \$ comprenant un cocktail après le spectacle avec les artistes.

lepointdevente.com/billets/rfo240714001

PLAGE MUNICIPALE SURVEILLÉE

La plage municipale est surveillée 7 jours par semaine de 10 h à 18 h



CLUB FADOQ ÂGE D'OR

Journées hot-dog le jeudi 18 juillet 2024 et blé d'inde le jeudi 15 août 2024 de 11 h à 15 h

LES SAMEDIS DU HAMEAU

à 19 h 30

À LA GARE

2150, ch. du Tour-du-Lac

APPORTEZ VOS CHAISES ET VOS CONSOMMATIONS

SUIVEZ-NOUS SUR 

VERANDA
6 JUILLET



SERGE LACHAPELLE
13 JUILLET

LE BON, LA BRUTE ET LES TRUANDS

20 JUILLET



MICH AND THE BLUES BASTARDS
27 JUILLET

BLUESTHANG
3 AOÛT



municipalitenominieue.qc.ca

NOMININGUE

Exposition
d'appareils photo
anciens

Jusqu'au
19 septembre

À la bibliothèque
municipale



COLLECTION
MARTHE LAROSE

AUTRES ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

L'exposition d'aquarelles des Artistes de chez nous se poursuit jusqu'au 19 septembre.

Le Club de lecture TD se poursuit jusqu'au 31 août. L'inscription des enfants est obligatoire.



Activité d'autofinancement
HOT-DOGS
ET LIVRES USAGÉS!

MERCREDI 31 JUILLET

11 h 30 à 13 h 30

À LA GARE DE
NOMININGUE
(sous l'abri)

Au profit des enfants
du camp de jour

Hot-dog = 3 \$
Boisson gazeuse = 2 \$
Livre = entre 1 \$ et 5 \$



TOUTE UNE SAISON ESTIVALE À LA GARE DE NOMININGUE!

Gare
de
Nominieue

- ◆ Expositions d'artistes et d'artisans du mercredi au dimanche de 10 h à 16 h
- ◆ Petit marché agroalimentaire vendredi 13 h à 17 h et samedi 9 h à 13 h

NE MANQUEZ PAS AUSSI...

- 6 et 7 juillet - Grande friperie *Assez bien pour moi, mais conçu pour d'autres!* Échange de vêtements
- 14 juillet à 8 h 30 - Sortie ornithologique autour de la gare avec Serge Fouquereau
- 27 et 28 juillet - 3^e édition du *Café éphémère*. Venez nous encourager!
- 10 et 11 août - La Gare sous les étoiles. Installez-vous confortablement pour admirer le spectacle des Perséides!
- Samedi 31 août - Vente-débaras annuelle
- Samedi 7 septembre— Gère ta bouture! Échange et dons de boutures et de plantes

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK POUR TOUS LES DÉTAILS!



RÉUNIONS ALCOOLIQUES ANONYMES

Les vendredis soirs à 20 h à la salle Roch-Jetté, 2114, chemin du Tour-du-Lac (l'entrée est située à l'arrière). Info : 819 623-6677

NOMINGUE

municipalitenomingue.qc.ca

Bureau municipal
2110, chemin du Tour-du-Lac
Nomingue (Québec) J0W 1R0
Tél. : 819 278-3384—Télec. : 819 278-4967
reception@municipalitenomingue.qc.ca

Heures d'ouverture :
lundi au vendredi
8 h à 12 h et 13 h à 16 h



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Arroser son jardin naturellement, c'est faire une fleur à l'environnement.



En utilisant un baril récupérateur d'eau de pluie, on réduit sa consommation d'eau potable sans priver son jardin. Découvrez-en plus sur Quebec.ca/empreinte-bleue.
Votre eau, c'est notre eau à tous.

Votre gouvernement

Québec

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
facebook.com/EmpreinteBleue/

RÉGLEMENTATION

CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE

L'article 5 du règlement 2024-495 autorise la circulation de véhicules hors route sur **certains chemins de la Municipalité** et sur des longueurs maximales prescrites. Vous devez vous référer au règlement afin de connaître les lieux de circulation autorisés.

Cette autorisation de circuler est accordée aux membres en règle de la Fédération Québécoise des Clubs Quads.

À noter qu'il est cependant interdit de circuler sur les rues et chemins entre 22 heures et 7 heures.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-498 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Prenez avis que le 8 avril 2024, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats (et abrogeant le règlement numéro 2012-359). Ledit règlement a obtenu sa conformité de la MRC d'Antoine-Labelle, en date du 11 avril 2024.

Ces deux règlements peuvent être consultés sur demande à l'hôtel de ville aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité, onglet **Vie municipale/Règlements municipaux**.



AVEZ-VOUS VU CETTE PLANTE?

La renouée du japon (*Reynoutria japonica*) est une plante exotique envahissante qui affectionne les milieux riverains et les talus routiers. Cette plante ornementale,

présente dans les jardins, affectionne aussi les milieux naturels ensoleillés et les friches où les tiges poussent de façon très compacte. L'OBV RPNS a besoin de votre collaboration pour recenser les occurrences, particulièrement celles situées près des milieux humides et autour des plans d'eau. Vous en avez aperçu? Communiquez avec l'OBV RPNS à l'adresse info@rpns.ca
facebook.com/OBVRPNS

NE JETEZ AUCUN RÉSIDU DE PLANTES ENVAHISSANTES DANS LE COMPOST OU LE BAC BRUN!

NE LES APORTEZ PAS À L'ÉCOCENTRE!

Les résidus doivent être brûlés ou placés dans des sacs poubelle résistants et hermétiques et jetés dans le bac noir.



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Le nouvel écocentre permanent ouvrira ses portes dimanche 7 juillet à 9 h au 777, rue Sainte-Anne. Il sera par la suite ouvert tous les dimanches et lundis jusqu'au 25 novembre, à l'exception des jours fériés. Comme il n'y a pas eu d'écocentre en juin, il est fort probable que beaucoup de gens décident de se rendre à l'écocentre dès 9 h le 7 juillet prochain. Si vous le pouvez, **retardez votre visite** au dimanche ou lundi suivant, soit le **14 ou le 15 juillet**. **Sinon, prévoyez un long temps d'attente** avant d'accéder au site.